

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue lundi le 8 janvier 2018 à 20 h 00 à la salle Armand McDonald située au 118, Croissant des Trois-Lacs, Municipalité de Lantier.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère ; Carole B. Dussault, conseillère ; Francine Carignan, conseillère ; Ronald Pilon conseiller ; formant quorum sous la présidence de monsieur Noël Lanthier, maire suppléant.

Sont absents : Richard Forget, maire; Denis Godmer, conseiller.

Est également présente, le directeur général et secrétaire-trésorier Benoit Charbonneau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 20 h 00.

2018.01.001

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 8 JANVIER 2018.

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 8 janvier 2018.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2017.
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017.
4. Certificat de disponibilité de crédit pour les dépenses prévues au budget 2018.
5. Adoption de la liste sélective des déboursés.
6. Demande de PIIA 2018-001
7. Adoption du règlement 188-2017
8. Intention de participation au financement de la construction d'un terrain de football et soccer sur un site de polyvalente-des-Monts
9. Autorisation de payer la différence du prix de l'inscription aux citoyens de Lantier pour différents services sportifs.
10. Compensation pour utilisation de fonds de terre.
11. Autorisation de payer les contractuels
12. Autorisation pour éliminer les débits
13. Autorisation de rembourser les dépenses encourues pour l'année 2018
14. Prix pour 2018 de la location de la salle communautaire et du conseil
15. Emploi d'été – 2018
16. Emploi d'été – 2018
17. Emploi d'été-Écocentre et parcs
18. Procuration donner à Benoit Charbonneau auprès la S.A.A.Q
19. Désignation de M. Benoit Charbonneau directeur général comme représentant autorisé de la Municipalité.
20. Achat d'un terrain
21. Traitement pour les membres du CCU

22. Déclaration commune - Forum des communautés forestières
23. Financement des nouvelles responsabilités - Milieux humides
24. Comptoir alimentaire coup de pouce
25. Appel à la population pour la composition du comité de consultation en environnement
Période de questions
26. Levée de la séance ordinaire du conseil

2018.01.002 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2017.

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.01.003 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017.

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.01.004 4. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT POUR LES DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET 2018.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à effectuer les écritures comptables pour les dépenses prévues au budget 2018 et d'autoriser les paiements des engagements de l'année 2018.

Je, soussigné Benoit Charbonneau directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires tels qu'adoptés dans les prévisions budgétaires de l'année 2018 par le conseil de la Municipalité de Lantier le 18 décembre 2017.

Signé ce 8 janvier 2018

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.01.005 5. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS.

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2018.01.004 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
DISTRIBUTION PRAXAIR	3819	127.57 \$
FONDATION MÉDICALE DES LAURENTIDES	3820	100.00 \$
JOHANNE CHARRON	3821	175.00 \$
ISABELLE THIBEAULT	3822	200.00 \$
MARIE-JOSÉE FORTIER	3823	175.00 \$
CIRKAZIUM	3824	574.88 \$
ANNULÉ	3825	- \$
LBC CAPITAL	3826	1 007.18 \$
MRC DES LAURENTIDES	3827	331.13 \$
GROUPE ULTIMA INC.	3828	22 161.00 \$
ANNICK DESLAURIERS	3829	448.71 \$
LOUIS MAC HABEE	3830	83.00 \$
BRIGITTE VOSS	3831	149.57 \$
FRANÇOIS ST-PIERRE	3832	149.57 \$
SOPHIE PAQUIN	3833	149.57 \$
LISA-MARIE HAWKINS	3834	149.57 \$
CAROLE PELLETIER	3835	100.00 \$
ANTHONY CAMPBELL	3836	50.00 \$
MANON LUSSIER	3837	25.00 \$
COUP DE POUCE ALIM. VAL-DES-LACS	3838	70.00 \$
LES ENTREPRISES S.LAURIN	3839	344.93 \$
L'ÉVALUATION IMMOBILIÈRE LAUR.	3840	1 034.78 \$
GROUPE HÉMISPÈRES	3841	983.04 \$
L'INFORMATION DU NORD	3842	561.66 \$
SERVICES JLM INC.	3843	4 603.03 \$
SERVICES PSANSREGRET	3844	828.00 \$
PETITE CAISSE	3845	256.70 \$
MARCHÉ M.BOUCHARD	3846	260.38 \$
BSM TECHNOLOGIES LTD.	3847	80.48 \$
LINE RICHER	3848	1 580.90 \$
HÉLÈNE DOYON URBAN. - CONSEIL	3849	2 335.43 \$
DISTRIBUTION & SERVICES RG	3850	1 034.78 \$
TOILETTES QUÉBEC	3851	183.96 \$
THIBAUT MARINE INC.	3852	6 547.83 \$
NANCY BENOIT	3853	298.94 \$
MRC DES LAURENTIDES	3854	523.83 \$
MÉLANIE THOUN	3855	46.66 \$
YVON MARINIER INC.	3856	939.34 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENT.	3857	433.32 \$
LISE L'ÉCUYER	3858	81.86 \$
GODARD BELISLE ST-JEAN & ASS.	3859	2 110.78 \$
WALMART	3860	306.74 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	3861	94.78 \$
JUTEAU RUEL INC.	3862	556.11 \$
HYDRO-QUÉBEC	3863	496.69 \$
ANNULÉ	3864	- \$
LÉONARD PAGÉ CHALIFOUX PICHE, NOTAIRE	3865	883.09 \$
INFOGRAPHIE BORÉALE INC.	3866	1 401.26 \$
BOURASSA S.	3867	213.95 \$
BUDGET PROPANE	3868	1 872.50 \$
SERVICES DE CARTES DESJARDINS	3869	136.20 \$
BURO PLUS MARTIN 9301-8414 QC INC.	3870	168.47 \$
CAMION FREIGHTLINER MT-LAURIER	3871	425.65 \$
CANADIAN TIRE	3872	74.72 \$
CREIGHTON ROCK DRILL LIMITED	3873	431.39 \$

DISTRIBUTION & SERVICES RG	3874	39.80 \$
FED QUE. DES MUNICIPALITÉS	3875	22.85 \$
LORTIE ET MARTIN LTÉE	3876	20.87 \$
EN MOUVEMENT (9211-5849 QC INC.)	3877	537.20 \$
ANNULÉ	3878	- \$
PG SOLUTIONS	3879	18 199.83 \$
PNEUS LAVOIE (MONT-TREMBLANT)	3880	172.29 \$
SPCA LAURENTIDES-LABELLE	3881	1 105.00 \$
TRACTION STE-AGATHE/9172-6976 QC INC.	3882	479.52 \$
LES INSTALLATIONS GRC LTÉE	3883	12 547.22 \$
BATTERIE EXPERT - STE-AGATHE	3884	212.08 \$
ANNULÉ	3885	- \$
MARCHÉ DU LAC LONG	3886	89.20 \$
DISTRIBUTION PRAXAIR	3887	67.55 \$
INFORMATION DU NORD	3888	631.21 \$
PÉTROLE PAGÉ	3889	4 084.31 \$
Total chèques		96 567.86 \$

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BANQUE ROYALE DU CANADA

Salaires municipaux	36 643.39 \$	
Services de téléphonie	586.72 \$	
Remises salariales fédérales	5 431.94 \$	
DAS provincial	12 602.53 \$	
RREMQ	6 563.41 \$	
Les Pétroles Therrien	57.71 \$	
Hydro-Québec	2 900.92 \$	
Annie Gareau	450.00 \$	
Frais bancaires	179.53 \$	
Protectron	100.35 \$	
Visa Desjardins	694.08 \$	
Crédit-Bail (10 roues)	4 095.50 \$	
Crédit-Bail (Niveleuse)	3 297.05 \$	
Crédit-Bail (Équipement.déneig.)	1 422.51 \$	
Crédit-Bail (Silverado)	1 335.78 \$	
Total prélevements		76 361.42 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.01.006

6. DEMANDE DE PIIA 2018-001

Demande de permis no. 2018-00001 faite par Madame Lise Therrien.

Lise Therrien
117, chemin des Chatons
Lantier, J0T 1V0
4412-60-9140-0-000-0000
Lot : 14-P, rang 10, canton Doncaster
Zone : 11V

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal

Impact des constructions	2 sur 4
Apport des constructions	6 sur 6
Volumétrie et forme du bâtiment	14 sur 14

Matérialité et caractéristiques architecturales	16 sur 16
Aménagement des terrains	10 sur 10
Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
Éclairage	S.O.
Grand-total pour Bâtiment principal	48 sur 50
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	96.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2018-00001 soit et est acceptée selon la résolution 2018.01.01 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.01.007

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT 188-2017

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

ET RÉSOLU d'adopter le règlement 188-2017 modifiant le règlement sur les permis et certificats 153-2014 afin de modifier les dispositions relatives aux constats d'infraction.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.01.008

8. INTENTION DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL ET SOCCER SUR UN SITE DE POLYVALENTE-DES-MONTS

ATTENDU QUE la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, les municipalités avoisinantes et la Commission scolaire des Laurentides souhaitent aménager sur un site de la Polyvalente des Monts, un terrain synthétique pour des fins de pratique du football et du soccer et de 4 corridors de courses;

ATTENDU QU'une demande de subvention afin de financer une partie du coût de cette infrastructure sportive a été présentée par la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts en collaboration avec la Commission scolaire des Laurentides auprès du ministère l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives qui prévoit une aide financière correspondant à 50 % des coûts admissibles ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et les municipalités avoisinantes ont à partager le financement des travaux représentant la moitié du coût total, l'autre moitié étant assumée par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Laurentides confirme son intention de céder ou d'aliéner par bail emphytéotique à long terme, une partie du terrain adjacent à la Polyvalente des Monts, assortie d'une entente d'accessibilité pour ses élèves, selon des termes et conditions à être discutés ultérieurement, et ce, dans un contexte gagnant-gagnant;

ATTENDU QUE chacune des municipalités impliquées a des enfants - citoyens qui fréquentent la Polyvalente des Monts et utiliseront cette infrastructure par le biais du programme scolaire et/ou par une activité de loisir municipal;

ATTENDU QU'un protocole d'entente entre les parties sera élaboré, lequel définira les paramètres d'utilisation de cet équipement sportif;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

APPUYÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lantier déclare son intérêt de participer au financement d'une infrastructure sportive constituant un terrain de football et soccer synthétique qui sera situé sur le terrain de la Polyvalente des Monts, sise à Sainte-Agathe-des-Monts;

QUE cette déclaration d'intention de participation est basée sur un coût de projet de 1,7 million \$ à l'ouverture des soumissions et ne sera pas modifiée s'il y a dépassement des coûts;

QUE le conseil municipal choisit le mode de financement suivant :

Par versement sur 15 ans, annuités au montant de 1 949\$;

QUE la municipalité pourra sur demande acquitter sa dette au terme de cinq ans ou dix ans;

QUE la municipalité s'engage uniquement pour les coûts de construction, établi à 1,7 million \$ de cet équipement sportif, et non sur des coûts d'entretien ultérieurs;

QUE l'accès à cet équipement sportif sera au même taux pour les citoyens des municipalités participantes;

QU'une copie de la présente soit transmise à la Commission scolaire des Laurentides, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et à monsieur Claude Cousineau, député de la circonscription électorale de Bertrand.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.01.009

9. AUTORISATION DE PAYER LA DIFFÉRENCE DU PRIX DE L'INSCRIPTION AUX CITOYENS DE LANTIER POUR DIFFÉRENTS SERVICES SPORTIFS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'autoriser de payer la différence du prix de l'inscription aux citoyens de Lantier pour les services de loisirs, culture (excepté la bibliothèque) et de sports au tarif des résidents de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2018 avec pièces justificatives.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.01.010

10. COMPENSATION POUR UTILISATION DE FONDS DE TERRE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

ET RÉSOLU de donner une compensation pour l'utilisation de fonds de terre (sentiers pour sports de plein air) valeur du terrain en taxes municipales qui représente la compensation pour l'année 2018 par période automatiquement renouvelable annuellement et de nommer M. Benoit Charbonneau, directeur général comme représentant autorisé à signer ladite compensation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.01.011

11. AUTORISATION DE PAYER LES CONTRACTUELS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'autoriser de payer les contractuels jusqu'à concurrence de 1 500.00\$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.01.012

12. AUTORISATION POUR ÉLIMINER LES DÉBITS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'autoriser l'élimination des débits de 3\$ et moins pour l'année 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.01.013

13. AUTORISATION DE REMBOURSER LES DÉPENSES ENCOURUES POUR L'ANNÉE 2018

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

ET RÉSOLU de rembourser les dépenses des élus et des employés pour l'année 2018 dans le cadre de leur fonction. Toutes les pièces justificatives doivent être fournies et le taux au kilométrage est fixé à 0.50\$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.01.014

14. PRIX POUR 2018 DE LA LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE ET DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU de fixer les prix de la location de la salle communautaire et du conseil pour l'année 2018.

CLIENTÈLE :

(1 | 2) Regroupement familial (2) Regroupement à but lucratif
(3) Org. à but non lucratif (loc.) (4) Org. à but non lucratif (ext.)

TARIFICATION « SALLE COMMUNAUTAIRE »:

(1) Résident	Location 75.00\$ + Dépôt : 75.00\$	Total : 150.00\$
(2) Non-résident :	Location 100.00\$ + Dépôt : 75.00\$	Total : 175.00\$
(3) Org.non-lucratif local :	Location 00.00\$ + Dépôt : 00.00\$	Total : 00.00\$
(4) Org.non-lucr. extérieur :	Location 00.00\$ + Dépôt : 75.00\$	Total : 75.00\$

1.2 TARIFICATION « SALLE DU CONSEIL »:

(1) Résident	Location 50.00\$ + Dépôt : 25.00\$	Total : 75.00\$
(2) Non-résident :	Location 75.00\$ + Dépôt : 25.00\$	Total : 100.00\$
(3) Org.non-lucr. local :	Location 00.00\$ + Dépôt : 00.00\$	Total : 00.00\$
(4) Org.non-lucr. extérieur :	Location 00.00\$ + Dépôt : 25.00\$	Total : 25.00\$

Avec entente de location et d'autoriser Roxanne Boyer ou Marie-Chantale St-Antoine ou Benoit Charbonneau à signer l'entente de location.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.01.015

15. EMPLOI D'ÉTÉ – 2018

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

ET RÉSOLU d'embaucher dans le cadre d'un stage de 15 semaines une ressource pour le poste suivant :

- titre du poste : Chargé de projet au volet « qualité de l'eau des lacs de Lantier »
- salaire horaire : 15.00\$/heure
- nombre de semaines : 15 semaines
- nombre d'heures par semaine : 35 heures/semaine

QUE la directrice et secrétaire-trésorière adjointe, Marie-Chantale St-Antoine, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Lantier les documents auprès de l'institution d'enseignement et de demande de subvention salariale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.01.016

16. EMPLOI D'ÉTÉ – 2018

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU d'embaucher dans le cadre de 15 semaines une ressource pour le poste suivant :

- titre du poste : Mise en place du compostage
- salaire horaire : 15.00\$/heure
- nombre de semaines : 15 semaines
- nombre d'heures par semaine : 35 heures/semaine

QUE la directrice et secrétaire-trésorière adjointe, Marie-Chantale St-Antoine, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Lantier les documents auprès de l'institution d'enseignement et de demande de subvention salariale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.01.017

17. EMPLOI D'ÉTÉ-ÉCOCENTRE ET PARCS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU d'embaucher dans le cadre de 15 semaines une ressource pour le poste suivant :

- titre du poste : Entretien Écocentre et Parcs
- salaire horaire : 13.00\$/heure
- nombre de semaines : 15 semaines
- nombre d'heures par semaine : 35 heures/semaine

QUE la directrice et secrétaire-trésorière adjointe, Marie-Chantale St-Antoine, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Lantier les documents pour une demande de subvention salariale

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.01.018

18. PROCURATION DONNER À BENOIT CHARBONNEAU AUPRÈS LA S.A.A.Q

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU de donner procuration à Benoit Charbonneau pour signer les documents au nom de la municipalité de Lantier auprès de la S.A.A.Q.

Permis de conduire [REDACTED]

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.01.019

19. DÉSIGNATION DE M. BENOIT CHARBONNEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL COMME REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA MUNICIPALITÉ

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU de désigner M. Benoit Charbonneau directeur général comme représentant autorisé de la Municipalité de Lantier pour les affaires courantes à moins que la situation exige une autre signature ou procédure.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.01.020

20. ACHAT D'UN TERRAIN

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier procède à l'achat du terrain

ATTENDU QUE l'achat dudit terrain est situé sur une partie du lot 21 Rang 8 et 9 et d'une partie du lot 21-4 rang 8 du Canton de Doncaster (4612-81-7262),

ATTENDU QUE l'achat dudit terrain annule la résolution 2017.12.261 concernant l'entente en dommage pour des arbres coupés avec M. Maurice Quevillon;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la Municipalité de Lantier procède à l'achat dudit terrain d'une superficie de 1 873,4 mètre carré (20 165 PC) pour un montant de 12 000\$ dollars et d'autoriser Monsieur Benoit Charbonneau à faire préparer les documents pour la description technique et l'acte notarié et à signer les documents pour et au nom de la Municipalité de Lantier.

VOTE

Nom	Fonction	Pour	Contre
M. Richard Forget	Maire	Absent	
Mme Marie-Josée Leroux	Conseillère #1	X	
Mme Carole B. Dussault	Conseillère #2	X	
M. Noël Lanthier	Conseiller #3	X	
M. Denis Godmer	Conseiller #4	Absent	
Mme Francine Carignan	Conseillère #5		X
M. Ronald Pilon	Conseiller #6	X	

ADOPTÉE à la majorité des conseillers présents.

2018.01.021

21. TRAITEMENT POUR LES MEMBRES DU CCU

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que les membres du Comité de Consultation en Urbanisme de la municipalité de Lanthier recevront une allocation de présence fixée à vingt-cinq dollars (25.00\$) par rencontre, sauf pour le membre qui est conseiller municipal.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.01.022

22. DÉCLARATION COMMUNE - FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

D'APPUYER la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;

DE DEMANDER à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

DE TRANSMETTRE cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.01.023

23. FINANCEMENT DES NOUVELLES RESPONSABILITÉS - MILIEUX HUMIDES

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

CONSIDÉRANT qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

DE DEMANDER au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;

DE DEMANDER au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi n° 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

DE DEMANDER à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.01.024

24. COMPTOIR ALIMENTAIRE COUP DE POUCE

ATTENDU QUE suite à la fermeture du comptoir alimentaire des Samaritains en juin 2016 à Lantier;

ATTENDU QUE suite à cette fermeture, l'organisme Coup de Pouce alimentaire de Val-des-Lacs a pris en charge les citoyens de la municipalité de Lantier pour qu'ils puissent continuer de bénéficier de ce service;

ATTENDU QUE le comptoir alimentaire Coup de pouce a besoin d'une chambre froide pour éviter la perte des fruits et légumes;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière sera faite à l'organisme **100 Degrés** dans le cadre d'un appel de projet "*S'approvisionner autrement: fruits et légumes, à l'année, pour tous!*" pour la réalisation de ce projet;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la municipalité de Lantier appui l'organisme Coup de Pouce alimentaire de Val-des-Lacs dans leur demande d'aide financièrement au montant de 10 000\$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2018.01.025

25. APPEL À LA POPULATION POUR LA COMPOSITION DU COMITÉ DE CONSULTATION EN ENVIRONNEMENT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU de faire appel à la population pour former le comité consultatif en environnement pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2018.01.026

26. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Ronald Pilon

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 20 h 37.

ADOPTÉE xxx

Benoit Charbonneau,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Noël Lanthier
Maire suppléant

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.